

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA FLEXIBLE ISR

Code ISIN Actions C : FR0000002164

SICAV gérée par COVÉA FINANCE, société de gestion
du Groupe COVÉA

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM a pour objectif d'optimiser, dans le cadre d'une gestion active et discrétionnaire et sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, le rendement du portefeuille à travers une allocation flexible d'actifs (actions et produits de taux) sélectionnés dans l'univers des valeurs des pays de l'Espace Economique Européen, Royaume-uni et Suisse sur la base de critères extra-financiers avec la mise en oeuvre d'un filtre ISR (hors "Green Bonds" issues d'émetteurs souverains pour lesquelles les vérifications de l'équipe d'analystes ESG indépendante portent uniquement sur le caractère vert de l'émission). Cette analyse est opérée en amont de l'analyse financière. L'objectif de gestion n'est pas compatible avec l'existence d'un indicateur de référence qui ne pourrait qu'entraîner une mauvaise compréhension du porteur. Pour l'appréciation des critères extra-financiers, l'équipe de gestion s'appuie sur une notation interne réalisée par l'équipe d'analystes ESG sur les trois critères suivants : le respect des ressources humaines (par exemple, l'amélioration continue des conditions de santé/sécurité etc.) le respect de l'environnement (par exemple, contribution au changement climatique etc.) et la gouvernance d'entreprise (équilibre des pouvoirs etc.). L'équipe d'analystes établit une note globale de 0 à 1 (0 correspondant à la moins bonne note et 1 à la meilleure). Les sociétés ayant les moins bonnes notes ne seront pas retenues par l'équipe de gestion selon une approche "best in universe" consistant à privilégier les sociétés les mieux notées d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés. En cas de modification de la note sous le seuil minimal établi, l'équipe de gestion cédera les valeurs concernées dans l'intérêt des porteurs et dans un délai raisonnable. Dans le cas où la notation de l'émetteur n'est pas disponible, l'équipe d'analystes peut s'appuyer sur la notation fournie par un prestataire de données externe. Les deux composantes du portefeuille intègrent systématiquement la politique d'exclusion globale de la Société de gestion disponible sur son site internet. Une fois les critères extra-financiers appliqués, l'OPCVM suit la stratégie d'investissement globale de la Société de gestion en s'appuyant sur les Perspectives Economiques et Financières ("PEF") qui présentent trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone et par pays ainsi que sur les comités de gestion concernés par les différentes classes d'actifs. La gestion de l'OPCVM est flexible dans son allocation d'actifs. Le portefeuille peut être exposé, dans une fourchette de 0 à 100% de l'actif net, aux actions et/ou valeurs assimilées de sociétés ayant leur siège social dans les pays de l'Espace Economique Européen (y compris le Royaume-uni) et Suisse, de toutes tailles de capitalisation. Le portefeuille peut être également exposé aux instruments de taux des marchés des pays de l'Espace Economique Européen, du Royaume-Uni et de Suisse dans une fourchette de 0 à 100 % maximum de l'actif net ((tels que les titres de créances négociables (ou équivalents étrangers) et/ou autres instruments du marché monétaire

issus d'émissions privées de 30% minimum à 100% maximum de la poche taux ainsi que les obligations vertes d'émissions publiques (Etats, quasi Etats/collectivités territoriales, émetteurs supranationaux et /ou assimilés...) dans la limite maximale de 30% de la composante taux du portefeuille). L'équipe d'analystes ESG indépendante procède en amont aux vérifications du caractère "vert" de l'émission en s'appuyant sur une grille de contrôle interne alimentée à partir de la documentation mise à disposition par l'émetteur et, le cas échéant, sur la base d'opinions d'agences/sociétés tierces (agences environnementales ou sociétés de notation extra-financières). Les vérifications de l'équipe d'analystes indépendants portent également sur la cohérence des activités financées par rapport à la liste des activités éligibles définies par le "Climate Bond Initiatives". Les instruments de taux n'auront pas à atteindre un niveau de notation minimum et pourront ne pas être notés. Les investissements en obligations de catégorie spéculative ou sur des titres non notés sélectionnés par la Société de gestion, après étude de l'émetteur concerné et avis favorable du comité crédit, seront limités à 20% maximum de l'actif net. La Société de gestion ne recourt pas, de façon exclusive et mécanique, aux notations financières des agences et met en oeuvre sa propre analyse interne. La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 à 8. L'OPCVM peut être exposé au risque de change à hauteur de 40% maximum de son actif net. L'OPCVM peut avoir recours dans une limite de 100% maximum de l'actif net à des instruments financiers à terme (futures, change à terme) négociés sur les marchés réglementés et/ou organisés ou de gré à gré, français et/ou étrangers dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net dans un but de couverture des risques actions, taux/crédit et/ou change. L'OPCVM peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés dans la limite de 20% maximum de l'actif net dans le but de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions, de taux/crédit, change ; le recours aux obligations "callable"/"puttable" pouvant atteindre 100% maximum de l'actif net.

L'OPCVM promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPCVM seront systématiquement réinvestis pour les actions « C ».

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J.Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés des actions françaises et européennes sur lesquels l'OPCVM est exposé.

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du fonds.

Risque de liquidité : il représente le risque éventuel lié à la volatilité des cours des actions des petites et moyennes capitalisations et aux marchés de pays émergents.

Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

| | |
|----------------|--------|
| Frais d'entrée | 1,00 % |
|----------------|--------|

| | |
|-----------------|-------|
| Frais de sortie | Néant |
|-----------------|-------|

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

| | |
|----------------|--------|
| Frais courants | 1,50 % |
|----------------|--------|

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

| | |
|---------------------------|-------|
| Commission de performance | Néant |
|---------------------------|-------|

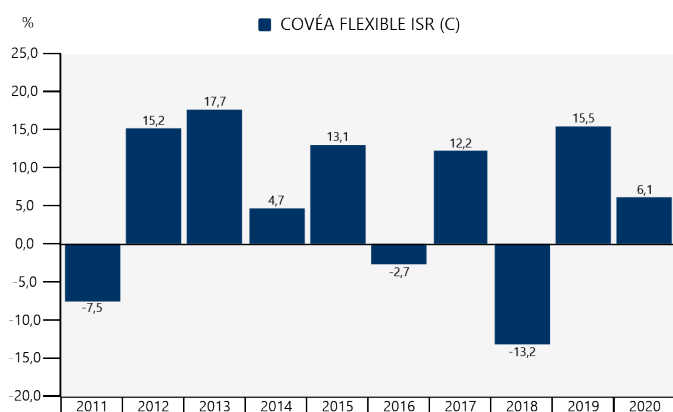
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le **31 décembre 2020**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance
- Les coûts d'intermédiation du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » située dans le prospectus de votre fonds disponible sur simple demande auprès de Covéa Finance.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



13/03/2019 : modification de la stratégie d'investissement. Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris courriel : communication@covea-finance.fr.

La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.covea-finance.fr.

Ces mêmes informations concernant d'autres parts de cet OPC peuvent être obtenues dans les mêmes conditions.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance à l'adresse www.covea-finance.fr. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Année de création de l'OPC : **2001**

Devise : EUR

Les calculs des performances sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant) et frais courants inclus.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Fiscalité : Selon le régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La responsabilité de Covéa Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Covéa Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 mars 2021.